



# PROCÈS-VERBAL

## JANVIER 2024

---

Le 3 janvier 2024 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 8 janvier 2024 à 19 h 30.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108A, avenue Ouellet, le lundi 8<sup>e</sup> jour de janvier 2024 à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS** : Mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Éric Langlois, Mathieu Therrien, sous la présidence de M. Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Isabelle Marceau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est présente.

**EST ABSENT** : Mme France Couture, conseillère.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 4 décembre 2023, séance extraordinaire du 18 décembre 2023;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
  - Demande de soumission sur invitation pour le concassage dans la gravière;
  - Politique familiale et plan d'action;
  - Autorisation d'achat pour du matériel de premier répondant;
  - Programme d'aide à la voirie locale;
  - Démission;
  - Site ciblé pour l'installation de l'afficheur de vitesse;

- Résolution d'appui;
  - Collecte de matières organiques;
  - Demande de subvention (dons) ;
  - Demande de remboursement de permis
  - Don à la fabrique de Ste-Apolline;
7. Rapports des employés et organismes ;
  8. Discussions diverses :
    - Emploi d'été Canada;
    - Mandat de vérification;
    - Taux kilométrage, frais de transport;
    - Calendrier de collectes de déchets récupération et vidanges monstres 2024;
    - Avis de motion règlement 01-2024 règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 et les conditions de perception;
    - Avis de motion 02-2024 règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2024;
    - Mandat à l'union des municipalités du Québec – Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles;
    - Demande au Ministère des transports;
    - Patinoire;
    - Premier-répondant;
    - Aide à la direction;
    - Poste de directeur/trice général/e;
  9. Varia :
  10. Comptes
  11. Période de questions;
  12. Levée de la séance.

#### **Résolution : 01-01-2024**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023.**

Une copie du procès-verbal du 4 décembre 2023, séance extraordinaire du 18 décembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe en dépose une copie.

#### **Résolution : 02-01-2024**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal du 4 décembre 2023 et la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

## 5. CORRESPONDANCE

### **Résolution : 03-01-2024 (Demande de soumission sur invitation pour le concassage dans la gravière)**

Il est proposé par M. Mathieu Therrien appuyé par M. Michel Desjardins d'autoriser le concassage dans la gravière. Que des demandes de soumission soient transmises, sur invitation, à deux ou trois entrepreneurs. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 04-01-2024 (Politique familiale et plan d'action)**

CONSIDÉRANT QUE la famille est reconnue comme une des priorités importantes pour le développement de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite poursuivre les objectifs d'attraction et de rétention des jeunes et des familles sur son territoire par la mise-en-œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie et le bien-être des familles;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la politique familiale a entrepris une réflexion sur la situation des familles ainsi que leurs besoins. Les questionnaires et commentaires recueillis ont donc permis d'effectuer une révision complète de l'état de situation, mettant en lumière des constats ainsi que des actions à renouveler, à améliorer, à modifier et à développer en faveur des familles;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à cette réflexion, un plan d'action dans le cadre de la mise à jour de la politique familiale a été déposé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Dominique Bernard appuyé par Mme Linda Paré d'adopter la politique familiale révisée de la MRC de Montmagny ainsi que le plan d'action municipal proposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 05-01-2024 (Autorisation d'achat de matériel de premier répondant)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a reçu une demande pour la fourniture médicale pour les premiers répondants;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun de mettre à jour la fourniture médicale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 4 nouveaux dossards, l'achat d'une trousse plus petite et l'achat d'un sac à réservoir d'oxygène. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 06-01-2024 (Programme d'aide à la voirie locale)**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés :

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'approuver les dépenses d'un montant de 12 500 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 07-01-2024 (Démission)**

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par M. Mathieu Therrien appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'accepter la démission de Mme Doris Godbout. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 08-01-2024 (Site ciblé pour l'installation de l'afficheur de vitesse)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a fait une demande au Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande une résolution municipale avec les sites ciblés pour l'installation de l'afficheur de vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère pourra faire l'analyse de la demande;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser les points suivant : 46 48'06.3'' N70 12'12.7''W et le deuxième point 46 48'29.9''N70 11 35.5 W. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 09-01-2024 (Résolution d'appui)**

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Pascal Giroux Enr./ou 9182-2064 Québec Inc. ont le projet d'ouverture d'une gravière/sablière dans la route de la station à proximité de la route Raby;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Pascal Giroux Enr./ou 9182-2064 Québec Inc. va faire la demande de certificat et d'autorisation requis au ministère de l'environnement pour une gravière/sablière d'environ 2.5 hectares, numéro de lot 3 768 978;

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton appui les Entreprises Pascal Giroux Enr, /ou 9182-2064 Québec Inc. dans ses démarches de projet d'ouverture d'une gravière/sablière dans la route de la Station.

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'appuyer les Entreprises Pascal Giroux Enr, /ou 9182-2064 Québec Inc. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 10-01-2024 (Collecte des matières organiques)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, St-Fabien-de-Panet, Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard et St-Just-de-Bretenières sont déjà regroupées pour l'entente de collecte de matières recyclables, des vidanges et que par le fait même, se regroupent pour envoyer leurs matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE Englobe serait le site de dépôt des matières organiques et que l'entente avec Englobe pour décembre 2024 fut faite avec la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour et au nom des cinq municipalités, au coût de 84\$/tonne métrique plus taxes, pour la période du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'Une seule municipalité signe l'entente pour les autres et qu'ici, on parle de la municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est d'accord que l'entente soit signée par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard recevra la facturation globale d'Englobe et devra facturer à chacune des municipalités au coût de 84 \$/tonne métrique plus taxes sera applicables pour la période du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est d'accord de repayer, comme pour toutes les autres municipalités à l'entente, la municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard qui refacturera chacune des municipalités selon le pourcentage déjà établi en début d'année 2024 pour les autres services de collecte;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU à l'unanimité par tous les autres membres du conseil présents d'autoriser la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard à facturer à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton le tonnage de matières organiques ramassé à Sainte-Apolline-de-Patton. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

### **Résolution : 11-01-2024 (Demande de remboursement de permis)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande écrite de M. Nicolas Tanguay membre du CA du Centre de Plein Air Ste-Apolline :

CONSIDÉRANT QU'IL demande à la municipalité de Sainte-Apolline de contribuer au succès de ces activités en assumant les frais de trois permis pour un total de 166.50 \$;

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de refuser le remboursement des permis. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 12-01-2024 (Don à la fabrique de Ste-Apolline)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton et la Fabrique de Ste-Apolline ont collaboré à la préparation de l'activité du 31 décembre dernier;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de faire un don à la fabrique de Sainte-Apolline au montant de 578.31 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

## **8. DISCUSSIONS DIVERSES**

### **Résolution : 13-01-2024 (Emploi d'été Canada)**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que deux demandes d'aide financière soient déposées dans le programme Emplois d'été Canada 2024 pour l'ouverture de deux postes d'animateur de terrain de jeux pour une durée de sept semaines, 35 heures/semaine.

Que la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à signer pour, et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton tous les documents relatifs à la demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 14-01-2024 (Mandat de vérification)**

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux (TECQ 2019-2024), a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte doit être vérifiée par un auditeur indépendant ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de mandater la firme Lemieux Nolet, comptables agréées, comme vérificateur externe, pour la reddition de comptes, de tous les projets, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 15-01-2024 (Taux de kilométrage, frais de transport)**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que le taux à payer comme frais de déplacement aux élus, employés et pompiers de la municipalité, à l'extérieur de la municipalité, soit de 0,64 \$ du kilomètre. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 16-01-2024 (Calendrier de collectes de déchets récupération et vidange monstres 2024)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter le calendrier de collectes de déchets, de récupération et des vidanges monstres pour l'année 2024. À moins d'un avis de changement, les dates fixées pour la cueillette des grosses vidanges pour l'année 2024 sont le 5 juin et le 9 octobre. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION**

Je, soussigné(e), Michel Desjardins conseiller(ère) de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, MRC de Montmagny, donne avis de motion qu'il sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéroté 01-2024 et intitulé «Règlement décrétant les taux des taxes et tarifs de compensation pour l'année 2024, et les conditions de perceptions». Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**AVIS DE MOTION**

Je, soussigné(e), Linda Paré, conseiller(ère) de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, MRC de Montmagny, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéroté 02-2024 et intitulé « Règlement décrétant un mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2024 ». Ce règlement comprend les tarifs concernant l'administration (photocopies de documents municipaux, les biens et services, chèques retournés). Tarifs pour divers services en sécurité incendie. Tarifs pour services loisirs, culturel et tourisme (location des salles). Tarifs services des travaux publics (eau, ponceaux, etc.).Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Résolution : 17-01-2024 (Mandat à l'union des municipalités du Québec – Achats de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a présenté une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics BAC-2024, pour un achat regroupé de différents bacs roulants de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :  
permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;  
précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton désire joindre le(s) contrat(s) en cours à compter du 9 janvier 2024 et jusqu'à son échéance fixée au 31 décembre 2024.

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton joint le regroupement d'achats de l'UMQ et le contrat en cours pour la période du 9 janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour assurer son approvisionnement pour les bacs roulants et nécessaires à nos activités ;

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription qui vise à connaître les quantités annuelles estimées des divers bacs dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs-adjudicataires, la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage :  
à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;  
à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 18-01-2024 (Demande au Ministère des Transports)**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande pour changer la signalisation dans le rang St-Joseph l'ajout de deux pancartes Stop.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère nous a informé que toute demande de modification impliquant une route, doit faire parvenir et transmettre au Ministère des Transports par voie de résolution municipale.

CONSIDÉRANT QUE la demande n'entre pas en conflit avec un règlement ou un projet municipal.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'accepter l'ajout de deux pancartes Stop modifiant la signalisation. Conditionnel à ce que le Ministère des Transports évalue et accepte cette option de changement de signalisation dans le rang St-Joseph. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 19-01-2024 (Patinoire)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'engager Mme Caroline Couture comme gardienne de patinoire. Le taux horaire et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail. Le maire est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail. Date effective de l'engagement le 8 janvier 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 20-01-2024 (Premier-répondant)**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que lors des formations les premiers-répondant seront payé à un taux horaire de 15.00 \$ de l'heure. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 21-01-2024 (Aide à la direction)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale adjointe d'afficher un poste d'aide à la direction. D'autoriser que l'offre d'emploi soit publiée sur les réseaux sociaux et par publipostage. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 22-01-2024 (Poste de directeur/trice général/e)**

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale adjointe à publier l'offre d'emploi dans le journal de l'Oie Blanche et de faire un publipostage. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 23-01-2024 (Démission)**

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU d'accepter la démission de Mme France Couture, conseillère municipale. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**9. VARIA**

**OBLIGATION DE FAIRE UNE MENTION :  
LE POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 3 EST VACANT.  
RÉFÉRENCE, (ART. 333 LERM.)**

**10. COMPTES**

La directrice générale adjointe, et greffière-trésorière adjointe certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Isabelle Marceau

**COMPTES**

**Total des salaires du 22 octobre 2023 au 25 novembre 2023      18 344,84 \$**

**Résolution : 24-01-2024 (Comptes)**

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Eric Langlois ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 114 038.74 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale, adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution : 25-01-2024 (Levée de la séance)**

Il est 20 h 05. Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Eric Langlois ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Bruno Gagné, maire

Isabelle Marceau, DG adj et Gref-Très adj

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil le lundi 29 janvier 2024 à 19 h.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames les conseillères, Dominique Bernard et Linda Paré, messieurs les conseillers, Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Isabelle Marceau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution : 26-01-2024**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mathieu Therrien appuyé par M Éric Langlois ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

1. Présences, ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;

3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 03-2024;
4. Appui à un projet déposé au FRR-volet 4 -soutien à la vitalisation;
5. Période de question;
6. Levée de la séance;

### **3. AVIS DE MOTION**

Un avis de motion a été donné par le conseiller M. Mathieu Therrien, de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, MRC de Montmagny, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour l'adoption, un règlement concernant un emprunt pour une partie des dépenses relatives aux travaux de réfection et d'asphaltage d'une partie du chemin Lac Carré payable à même une subvention (TECQ 2019-2024). Un projet de règlement est présenté séance tenante.

#### **Résolution : 27-01-2023 (Appui a un projet au FRR-volet 4 (soutien à la vitalisation))**

**Considérant** la volonté du Centre de plein air de diversifier son offre en hébergement et d'améliorer ses installations septiques pour poursuivre son développement et bonifier l'offre à la clientèle ;

**Considérant** que le Centre de plein air de Ste-Apolline souhaite aménager deux nouveaux hébergements spéciaux et améliorer les installations septiques qui sont désuètes et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour la réalisation des travaux et des aménagements ;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU **Que** la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton appuie le dépôt du projet de diversification des hébergements et de l'amélioration des installations septiques du Centre de plein air de Ste-Apolline dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le président ouvre la période de questions au public.

### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution : 28-01-2024 (levée de la séance)**

Il est 19 h 05. Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné maire

Isabelle Marceau, d.g. adj et greff.-trés.adj

---

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil le lundi 29 janvier 2024 à 19 h.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames les conseillères, Dominique Bernard et Linda Paré, messieurs les conseillers, Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Isabelle Marceau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est présente.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### **Résolution : 26-01-2024**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mathieu Therrien appuyé par M Éric Langlois ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **ORDRE DU JOUR**

7. Présences, ouverture de la séance;
8. Acceptation de l'ordre du jour;
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 03-2024;
10. Appui à un projet déposé au FRR-volet 4 -soutien à la vitalisation;
11. Période de question;
12. Levée de la séance;

## 4. AVIS DE MOTION

Un avis de motion a été donné par le conseiller M. Mathieu Therrien, de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, MRC de Montmagny, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour l'adoption, un règlement concernant un emprunt pour une partie des dépenses relatives aux travaux de réfection et d'asphaltage d'une partie du chemin Lac Carré payable à même une subvention (TECQ 2019-2024). Un projet de règlement est présenté séance tenante.

### **Résolution : 27-01-2023 (Appui a un projet au FRR-volet 4 (soutien à la vitalisation)**

**Considérant** la volonté du Centre de plein air de diversifier son offre en hébergement et d'améliorer ses installations septiques pour poursuivre son développement et bonifier l'offre à la clientèle ;

**Considérant** que le Centre de plein air de Ste-Apolline souhaite aménager deux nouveaux hébergements spéciaux et améliorer les

installations septiques qui sont désuètes et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour la réalisation des travaux et des aménagements ;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU **Que** la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton appuie le dépôt du projet de diversification des hébergements et de l'amélioration des installations septiques du Centre de plein air de Ste-Apolline dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la période de questions au public.

## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **Résolution : 28-01-2024 (levée de la séance)**

Il est 19 h 05. Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné maire

Isabelle Marceau, d.g. adj et greff.-trés.adj

---

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.